



## DROIT FISCAL

2020 - 2021

Sous la direction de **M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE**,  
Professeur à la Faculté de droit (UPEC)

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>PRESENTATION DU MASTER « DROIT FISCAL » .....</b>	<b>3</b>
<b>ORGANISATION GENERALE DU MASTER.....</b>	<b>6</b>
<b>CONDITIONS D'INSCRIPTION.....</b>	<b>8</b>
<b>LES ENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>11</b>
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 1.....	12
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 2.....	13
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 3.....	14
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 4.....	15
<b>LE STAGE PROFESSIONNEL .....</b>	<b>16</b>
<b>CONTRÔLE DES CONNAISSANCES .....</b>	<b>17</b>
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 1.....	18
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 2.....	19
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 3.....	20
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 4.....	21
<b>REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS.....</b>	<b>22</b>

---

Gestionnaire: **Mme Karine DEBEAUPUIS**

Tél : 01 56 72 60 37

Fax : 01 56 72 60 38

Courriel : [mfisca-droit@u-pec.fr](mailto:mfisca-droit@u-pec.fr)

# PRESENTATION DU MASTER « DROIT FISCAL »

## Spécialité « Fiscalité appliquée »

Le Master « **Droit Fiscal** » (spécialité « **Fiscalité appliquée** ») de la Faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil entend offrir aux étudiants auxquels il s'adresse une **formation générale et professionnalisante** dans le domaine du droit fiscal et de la pratique fiscale. Il s'agit d'une formation unique en France qui repose sur des enseignements alliant parfaitement les aspects théoriques et les questions pratiques.

La volonté d'**internationalisation** du Master « Droit Fiscal » conduit à proposer un nombre croissant de cours consacrés à la fiscalité européenne et internationale (dont certains en langue anglaise), dans le cadre d'un **cursus original qui se déroule en deux ans** : la **première année** du Master est consacrée au **droit fiscal interne** (fiscalité des entreprises, fiscalité personnelle, procédures fiscales, comptabilité des entreprises, fiscalité et libertés, fiscalité locale et environnementale, fiscalité financière, e-fiscalité) ; et la **seconde année** du Master est consacrée au **droit fiscal international et européen** (*European taxation*, droit fiscal international français, conventions fiscales internationales, droit fiscal comparé, normes comptables internationales, ainsi que dix modules d'approfondissement). A l'issue de ce cursus, les étudiants qui l'ont suivi bénéficient d'une formation complète, particulièrement appréciée par les cabinets et les entreprises qui les emploient.

Fidèle à sa tradition et à sa réputation d'excellence, le Master « Droit Fiscal » s'appuie sur un **corps d'enseignants** à la fois prestigieux et diversifié. Les cours et les séminaires y sont assurés par des universitaires et des praticiens chevronnés et réputés, parmi lesquels se trouvent bien entendu des Professeurs et des Maîtres de conférences des Facultés de droit, mais aussi des membres du Conseil d'Etat ayant le statut de Professeurs Associés, des avocats issus des cabinets les plus prestigieux, des agents de l'administration fiscale et des organisations internationales, ou le président d'une société de conseil ayant exercé des fonctions directeur administratif et financier dans un grand groupe. Des Professeurs étrangers, internationalement reconnus, assurent enfin des cours de fiscalité comparée.

Le diplôme est organisé en **quatre semestres** permettant d'acquérir chacun 30 ECTS. La formation académique alors dispensée entend **forger d'excellents généralistes** et donner aux étudiants les bases du droit fiscal et de la pratique fiscale dans l'**ensemble des domaines de la fiscalité**. C'est ce qui explique qu'en **première année de Master** (fiscalité nationale), deux types d'enseignements sont dispensés : des enseignements qui portent sur les questions générales que tout fiscaliste doit connaître (fiscalité et comptabilité des entreprises, fiscalité personnelle, TVA) ; et des enseignements qui

portent sur des questions plus spécifiques (procédures fiscales, fiscalité et libertés, fiscalité locale et environnementale, fiscalité financière, e-fiscalité, imposition de la fortune et droits de mutation). En **deuxième année de Master** (fiscalité européenne et internationale), les étudiants reçoivent une formation générale au premier semestre (droit fiscal européen, droit fiscal international français, conventions fiscales internationales, droit fiscal comparé, normes comptables internationales). Au second semestre, dix modules d'approfondissement sont ensuite proposés : chaque module correspond à 12 heures, réparties sur une semaine (les trois premières heures sont assurées par un enseignant-chercheur, qui présente les problématiques générales et les principaux enjeux ; les 6 heures suivantes sont assurées par un praticien ; les trois dernières heures sont assurées par un enseignant-chercheur en vue de réaliser une synthèse et des exercices pratiques).

En sus de ces enseignements, des **modules originaux d'insertion professionnelle** et de **mise en situation pratique** sont proposés, avec l'appui des partenaires du diplôme : recherches juridiques (avec les éditions Lexis-Nexis), séminaires « Trouver son job de rêve », « gérer sa e-réputation », « management fiscal en entreprise » et « *Lobbying* » (avec le cabinet EY), apprentissage des procédés de *reporting* fiscal. Ces modules permettent aux étudiants d'obtenir des « points bonus ». Il en va de même pour les étudiants qui participent à des *Moot Court* de fiscalité internationale, à la rédaction d'articles destinés à être publiés dans des revues nationales ou internationales, ou encore à l'organisation du colloque annuel.

Durant la seconde année de Master, les étudiants doivent rédiger un **mémoire** de fin d'études. A l'issue du second semestre de la seconde année, ils doivent enfin effectuer un **stage** d'au moins trois mois, qui donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage. Ce contact avec la vie professionnelle est facilité par les cours préalablement suivis par les étudiants. Il permet une **insertion professionnelle rapide**.

Cette **insertion professionnelle** est facilitée par la grande confiance que les professionnels de la fiscalité placent dans le Master. De nombreuses propositions de stages et d'embauches sont adressées au Master, et des partenariats ont été noués avec des grands cabinets (EY, WTS, etc.) et la *Revue de Droit Fiscal*. Chaque année, les étudiants bénéficient du soutien d'un parrain de promotion : les parrains des promotions passées sont Michel Gillet (directeur fiscal de Vinci), M. Marc Pillot (directeur fiscal international de Suez Environnement), Me Eric Fourel (président d'EY société d'avocat), M. Valère Moutarlier (directeur à la Commission européenne) et M. Pascal Saint-Amans (Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE).

L'**association des étudiants et anciens étudiants du Master** (Association du Master 2 Fiscalité Appliquée : <https://www.masterfiscaliteappliquee.com/>) participe également à l'insertion professionnelle des étudiants et au maintien d'un lien entre les promotions. Tous les ans, l'AM2FA organise par ailleurs un colloque.

Le Master « Droit fiscal » de l'Université Paris-Est Créteil s'appuie enfin sur un **centre de recherches dynamique** : l'Equipe d'Accueil *Marchés, Institutions, Libertés*. Ce centre de recherches se situe dans des locaux modernes, et offre aux étudiants un cadre de travail très agréable. En particulier, les étudiants peuvent accéder librement à la bibliothèque du centre - constamment enrichie de nouveaux ouvrages français et étrangers -, ainsi qu'aux revues de référence - françaises et internationales - auxquelles il est abonné, ou encore à ses ressources numériques et à ses moyens informatiques.

A l'issue de leur scolarité, les étudiants sont à même d'entreprendre **toutes les carrières liées au droit fiscal et à la fiscalité**, qu'il s'agisse du métier d'avocat, de fiscaliste d'entreprise, d'expert-comptable, ou d'agent de l'administration fiscale. L'accent mis sur le droit fiscal international et européen et sur la fiscalité comparée leur permet d'envisager une carrière internationale : 25% des étudiants de chaque promotion sont désormais concernés. Par ailleurs, si la spécialité « Fiscalité appliquée » possède une finalité essentiellement professionnelle, les étudiants peuvent prolonger leur cursus universitaire au-delà du Master, en s'engageant par exemple dans la rédaction d'une **thèse** sous la direction d'un des Professeurs du diplôme.

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Directeur du Master « Droit Fiscal », spécialité « Fiscalité appliquée »

Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

Premier Vice-Président d'Université Paris-Est

Directeur de la *Revue de Droit Fiscal*

Directeur du Juris-Classeur *Fiscal International*

[maitrotdelamotte@u-pec.fr](mailto:maitrotdelamotte@u-pec.fr)

@AlexMaitrot



# ORGANISATION GENERALE DU MASTER

Après l'obtention d'une Licence ou d'un diplôme équivalent, le diplôme de Master sanctionne l'acquisition de 120 crédits européens (30 ECTS par semestre).

Dans le cadre du Master « Droit Fiscal », deux années de formation sont proposées aux étudiants : la **première année** est consacrée à l'étude du **droit fiscal interne** ; puis la **deuxième année** permet l'étude du **droit fiscal international et européen**.

**Les étudiants ont en principe vocation à suivre les deux années de formation qui sont proposées.** Mais ils peuvent également, selon les circonstances, ne suivre que la première ou la seconde année.

Certains étudiants peuvent **ne suivre que la première année**. Tel est notamment le cas des étudiants qui, après avoir suivi la première année consacrée à l'étude générale du droit fiscal français, souhaitent ne pas poursuivre leur cursus en droit fiscal international et européen, mais préfèrent approfondir leurs connaissances en fiscalité française et suivre un Master 2 dans une autre école ou université.

D'autres étudiants peuvent **ne suivre que la seconde année**. Tel est le cas des étudiants qui sont titulaires d'une formation équivalente à celle d'une première année de Master en droit fiscal, ou en droit européen, ou en droit international, et qui souhaitent approfondir leurs connaissances en étudiant le droit fiscal international et européen dans le cadre du Master « Droit Fiscal ». Sont par exemple concernés les étudiants qui ont suivi une formation en droit fiscal en dehors du système universitaire français, qui connaissent bien le droit fiscal de leur Etat d'origine, et qui souhaitent étudier le droit fiscal international et européen en France. Sont également concernés les étudiants qui ont suivi une première année de Master (ou une formation équivalente) en droit fiscal, en droit européen, ou en droit international dans une autre école ou université française, et que le droit fiscal international et européen intéresse particulièrement.

Quelle que soit l'année d'intégration, **les conditions d'accès à cette formation sont très strictes**. Dès lors que **le nombre de demandes annuelles** (en vue de la rentrée 2019, près de 150 candidatures ont par exemple été reçues pour la première année de Master ; et plus de 500 pour la seconde année) **excède notablement les capacités d'accueil** (30 étudiants par année), seuls les étudiants présentant des dossiers démontrant leur parfaite adéquation aux objectifs du Master pourront être admis (*V. infra*, rubrique « conditions d'inscription »).

Notamment, il est précisé que la **maîtrise de la langue anglaise** est obligatoire, dès lors qu'il s'agit d'une des conditions de validation du Master, que certains cours sont susceptibles d'être dispensés dans cette langue, et qu'une partie de la documentation utilisée par les étudiants est composée d'ouvrages ou d'articles de langue anglaise.

Enfin, il peut être procédé à la **validation des acquis de l'expérience** (VAE) après une étude des dossiers des candidats. Ces dossiers doivent être déposés auprès de la commission de validation de l'Université.

# CONDITIONS D'INSCRIPTION

## **1. RECEVABILITE DES DEMANDES D'INSCRIPTION. –**

Il est possible d'intégrer le Master en première ou en seconde année. Selon les cas, les pré-requis sont différents.

- **Les candidats à la première année de Master doivent être titulaires d'une Licence ou d'un diplôme jugé équivalent** (français ou étranger) ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente.
- **Les candidats à la seconde année de Master doivent être titulaires d'une première année de Master, d'un Master 1, d'une maîtrise ou d'un diplôme jugé équivalent** (français ou étranger : par exemple IEP Paris, écoles de commerce) ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente.

Dans ces deux hypothèses, les demandes d'équivalence sont examinées après instruction par une commission des équivalences. Elles doivent être déposées auprès du gestionnaire des équivalences de la Faculté. Les candidats peuvent être soumis par la commission à une ou plusieurs épreuves de contrôle afin de vérifier le niveau de ses connaissances. Il est précisé qu'**une décision favorable intervenue en matière d'équivalence ne préjuge aucunement de la décision concernant l'autorisation d'inscription.**

## **2. EXAMEN DES DEMANDES D'INSCRIPTION ET AUTORISATION D'INSCRIPTION. –**

Les candidats doivent candidater et demander une autorisation d'inscription en Master (première ou seconde année), qui n'est accordée qu'après une **orientation des candidats**. Les dossiers de candidature doivent être téléchargés sur le site de la Faculté à **partir de mi-mai 2020** ([www.droit.u-pec.fr](http://www.droit.u-pec.fr)). La date **limite** de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **3 juillet 2020**.



Dès lors que **le nombre de demandes annuelles** (en vue de la rentrée 2019, près de 150 candidatures ont par exemple été reçues pour la première année de Master ; et plus de 500 pour la seconde année) **excède notablement les capacités d'accueil** (30 étudiants), seuls les étudiants présentant des dossiers démontrant leur parfaite adéquation aux objectifs du Master pourront être admis.

- Les **candidats à une inscription en première année de Master** devront posséder un bon niveau académique général. La réalisation de stages et des expériences à l'étranger seront vivement appréciées. Aucun pré-requis en droit fiscal n'est exigé dès lors que le Master a vocation à donner aux étudiants une formation complète en la matière.
- Les **candidats à une inscription en seconde année de Master** devront également posséder un bon niveau académique général. De même, la réalisation de stages et des expériences à l'étranger seront vivement appréciées. En outre, ces candidats devront avoir suivi une formation d'un niveau équivalent à celui de la première année du Master en droit fiscal (français ou étranger), en droit européen ou en droit international. Il est donc recommandé aux étudiants qui n'auraient pas le niveau requis dans l'une de ces matières de demander leur inscription en première année plutôt qu'en deuxième année de Master, et ce même s'ils sont déjà titulaires d'un Master 1 ou d'un diplôme équivalent.

Dans les deux hypothèses (candidatures en première et en seconde année), les dossiers de candidature sont examinés par une commission pédagogique, sous la responsabilité du Directeur du Master.

Dans un **premier temps**, la candidature est, au regard du dossier, soit retenue d'emblée, soit définitivement rejetée, soit soumise à un examen complémentaire.

Dans un **second temps**, un **entretien complémentaire** peut être organisé. A l'occasion de cet entretien, la commission pédagogique s'assure (y compris par des questions-tests orales) du niveau des connaissances du candidat et du bien fondé de son orientation. Le candidat est convoqué. Sauf cas de force majeure dûment justifié, son inscription ne peut être autorisée s'il ne se présente pas.

La décision du responsable, autorisant ou refusant l'inscription, est notifiée au candidat. Il est tenu compte, le cas échéant, de la validation des acquis professionnels.

### 3. – L'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Elle doit être effectuée dès réception de l'autorisation d'inscription. La procédure se déroule en deux temps :

a) l'inscription **administrative** s'effectue à l'Université, 61, avenue du Général de Gaulle, 94010 CRETEIL CEDEX - tél. : 01 45 17 12 36.

b) l'inscription **pédagogique** s'effectue aussitôt après à la Faculté de droit, 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94010 CRETEIL.

Au regard de l'importante quantité de travail qui est exigée des étudiants, il n'est en principe possible de s'inscrire que dans une seule spécialité de Master par année universitaire.

**TRES IMPORTANT : L'étudiant doit très rapidement faire les démarches pour son inscription administrative dès lors qu'il a reçu la notification de son inscription dans le Master. L'étudiant peut et doit assister aux cours dès lors qu'il a reçu son autorisation d'inscription, sans attendre son inscription administrative, qui intervient avec un certain retard.**

**L'inscription pédagogique ne dispense pas de l'inscription aux examens.**

**Les étudiants étrangers peuvent recourir au site Campus France pour faire acte de candidature : [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)**

# LES ENSEIGNEMENTS

Une réunion générale d'information est organisée en début d'année pour présenter le programme des différents enseignements et le régime des examens. La présence à cette réunion est **obligatoire**.

Les enseignements sont assurés par des Professeurs, des maîtres de conférences et des professionnels. Ils se composent de cours et de séminaires permettant d'assurer un contrôle continu. **L'assistance aux cours et aux séminaires est obligatoire.**

Dans les matières où le contrôle continu s'applique, aucune dispense ne pourra être accordée.

Dans les autres matières, l'assiduité est fortement recommandée, ne serait-ce que parce que le contenu original des enseignements ne se retrouve généralement pas dans les manuels correspondants. Il s'agit en effet d'enseignements pratiques que la lecture obligatoire de manuels, de revues et d'encyclopédies complète, mais ne remplace pas.

Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de Droit (83-85 avenue du Général de Gaulle, 94010 CRETEIL) ou dans les locaux des partenaires du diplôme qui se situent à Paris ou à proximité de Paris. Ils commencent mi-septembre et se terminent en mars (seconde année de master) ou en avril (première année de master).

Les étudiants peuvent effectuer leurs stages à partir de seconde quinzaine de mai pour les étudiants de première année, et de la première quinzaine d'avril pour les étudiants de seconde année.

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 1

### UE 1 :

Fiscalité des entreprises I : Les grands principes de la fiscalité et la détermination du résultat imposable	CM 33 h + TD	7ECTS	M. Laurent OLLEON Conseiller d'Etat Professeur associé à l'UPEC
Fiscalité personnelle I : L'imposition des revenus	CM 33 h + TD	7ECTS	M. Fabrice PEZET Maître de conférences à l'UPEC

### UE 2 :

Comptabilité des entreprises : Le droit interne	CM 33 h	4ECTS	M. Christian NOUVION Président d'une société de conseil Ancien Directeur Administratif et Financier
Procédures fiscales I : Les contrôles fiscaux	CM 33 h	4ECTS	M. Timothée PARIS Maître des requêtes au Conseil d'Etat Professeur associé à l'UPEC
Anglais juridique et fiscal	TD 15 h	2 ECTS	

### UE 3 :

Fiscalité et libertés	CM 33 h	3 ECTS	M. Fabrice PEZET Maître de conférences à l'UPEC & M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Professeur à l'UPEC
Fiscalité locale et environnementale	CM 33 h	3 ECTS	M. Nicolas SILD et M. Fabrice PEZET Maîtres de conférences à l'UPEC

### UE 4 :

Les enseignements de cette unité sont optionnels et permettent d'obtenir des points bonus :

- Séminaires « Trouver son job de rêve » et « gérer sa e-réputation » (avec EY)
- Séminaire « Recherche juridique » (avec Lexis-Nexis et la Revue de Droit Fiscal)

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 2

### UE 1 :

Fiscalité des entreprises II : La distribution du résultat imposable, les stratégies de groupes et les restructurations	CM 33 h + TD	7ECTS	M. Laurent OLLEON Conseiller d'Etat Professeur associé à l'UPEC
TVA	CM 33 h + TD	7ECTS	M. Fabrice PEZET Maître de conférences à l'UPEC

### UE 2 :

Fiscalité personnelle II : L'imposition du patrimoine	CM 33 h	4ECTS	Me Beatrix ZILBERSTEIN Cabinet FIDAL
Procédures fiscales II : Le contentieux fiscal	CM 33 h	4ECTS	M. Nicolas SILD Maître de conférences à l'UPEC
Anglais juridique et fiscal	TD 15 h	2 ECTS	

### UE 3 :

Fiscalité financière	CM 33 h	3 ECTS	Mme Emilie DUSSAU Fiscaliste à la Société Générale
Fiscalité et économie numérique	CM 33 h	3 ECTS	Me Stéphane BALLER Cabinet EY

### UE 4 :

Les enseignements de cette unité sont optionnels et permettent d'obtenir des points bonus :

- Stage de deux mois minimum
- Engagement associatif (avec l'AM2FA)

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 3

### UE 1 :

Droit fiscal de l'Union européenne	CM 33 h	5ECTS	M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Professeur à l'UPEC
Conventions fiscales internationales	CM 33 h	5ECTS	M. Arnaud DE NANTEUIL Professeur à l'UPEC
Droit fiscal international français	CM 33 h	5ECTS	M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Professeur à l'UPEC

### UE 2 :

Normes comptables internationales	CM 24 h	4ECTS	M. Christian NOUVION Président d'une société de conseil Ancien Directeur Administratif et Financier
Fiscalité comparée	CM 36 h	5ECTS	3 Professeurs étrangers invités : M. Néji BACCOUCHE, Professeur à la Faculté de droit de Sfax M. Philippe MALHERBE, Professeur à l'Université Catholique de Louvain M. Lorenzo DEL FEDERICCO, Professeur à l'Université de Pescara

### UE 3 :

Mémoire de fin d'études		6 ECTS	Directeur de mémoire choisi par l'étudiant
-------------------------	--	--------	---

### UE 4 :

Les enseignements de cette unité sont optionnels et permettent d'obtenir des points bonus :

- Séminaire « Management fiscal en entreprise » (avec EY)
- Séminaire « Recherche juridique » (avec Lexis-Nexis et la Revue de Droit Fiscal)

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 4

Chaque module correspond à 12 heures, réparties sur une semaine. Les trois premières heures sont assurées par un enseignant-chercheur, qui présente les problématiques générales et les principaux enjeux. Les 6 heures suivantes sont assurées par un praticien : avocat, notaire, administrateur (Commission européenne, OCDE, membres de l'administration fiscale), directeur fiscal. Les trois dernières heures sont assurées par un enseignant-chercheur en vue de réaliser une synthèse et des exercices pratiques.

### UE 1 :

Stratégies d'implantation des entreprises : filiales, succursales, établissements stables	12h	3 ECTS	Alexandre MAITROT DE LA MOTTE et Marc PILLOT (Adeo)
Stratégies d'implantation des groupes internationaux de sociétés	12h	3 ECTS	Alexandre MAITROT DE LA MOTTE et Marc PILLOT (Adeo)
Aspects fiscaux des restructurations internationales d'entreprises	12h	3 ECTS	Flora SICARD et Laurent LECLERCQ (Fidal)
Prix de transfert	12h	3 ECTS	Alexandre MAITROT DE LA MOTTE et Olivier MARICHAL (EY)
Aides d'Etat sous forme fiscale	12h	3 ECTS	Flora Sicard et James DU PASQUIER (Fidal)

### UE 2 :

Mobilité internationale des personnes physiques	12h	2 ECTS	Alexandre MAITROT DE LA MOTTE et Xavier DELAUNAY (EY)
Fiscalité internationale du patrimoine	12h	2 ECTS	Alexandre MAITROT DE LA MOTTE et Gilbert LADREYT (De Gaulle, Fleurance & Associés)
Procédures fiscales internationales	12h	2 ECTS	Flora SICARD et Hakim HAMADI (Ministère des Finances - OCDE)
Fiscalité internationale des produits financiers	12h	2 ECTS	Alexandre MAITROT DE LA MOTTE et David CHRETIEN (EY)
Lutte contre la fraude fiscale internationale	12h	2 ECTS	Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Camille TIRAND (OCDE) et Caroline MALCOM (OCDE)

### UE 3 :

Stage de 3 mois minimum	Maître de stage & enseignant référent	5 ECTS
-------------------------	---------------------------------------	--------

### UE 4 :

Les enseignements de cette unité sont optionnels et permettent d'obtenir des points bonus :

- Séminaire « *Lobbying* » (avec EY)
- Engagement associatif

## LE STAGE PROFESSIONNEL

Au second semestre de la seconde année, un stage professionnel est obligatoire sur une période de 3 mois minimum, continue ou discontinue. Il a lieu après la fin des cours ou à temps partiel **en dehors des cours.**

Il vise à familiariser l'étudiant avec son futur milieu professionnel et constitue une expérience absolument indispensable pour trouver un premier emploi.

**Il appartient aux étudiants d'obtenir par eux-mêmes un stage d'ordre juridique** agréé par le responsable de la spécialité de Master (service juridique d'entreprise, avocat, conseil de gestion, expert-comptable etc.).

Les étudiants qui n'ont pas réussi à obtenir un engagement de stage peuvent s'adresser aux professeurs de la spécialité de Master et au service « emplois et stages » de l'Université, lesquels se chargeront alors de leur fournir un stage. Toutefois, cette possibilité n'est offerte qu'aux étudiants ayant eu un niveau de participation jugé suffisant.

Les candidats au diplôme qui exercent déjà une profession en rapport avec le droit fiscal ont la possibilité de faire leur stage dans leur entreprise.

L'étudiant doit rédiger un rapport de stage ainsi qu'un mémoire de fin d'études portant sur un sujet théorique élaboré avec un directeur de mémoire (choisi parmi les enseignants du Master). Ce rapport (environ 10 à 15 pages) et ce mémoire (environ 80 pages) font l'objet d'une soutenance.



# **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**Le contrôle des connaissances a lieu à l'issue de chaque semestre. Une seconde session peut être organisée en septembre**

**Le contrôle des connaissances repose sur un contrôle continu et des examens terminaux.**

**Pour les épreuves terminales écrites, un seul sujet est proposé aux candidats. Il est choisi par le directeur de la formation après avis du professeur qui a assuré l'enseignement.**

**Le rapport de stage et le mémoire sont soutenus devant un jury de deux personnes. Leur présentation est suivie d'une discussion avec le jury.**

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 1

## UE 1 :

Fiscalité des entreprises I : Les grands principes de la fiscalité et la détermination du résultat imposable	7ECTS	1 <sup>ère</sup> session : Contrôle continu (50%) & Epreuve écrite de 3 heures (50%) 2 <sup>nde</sup> session : Epreuve écrite de 3 h 00
Fiscalité personnelle I : L'imposition des revenus	7ECTS	1 <sup>ère</sup> session : Contrôle continu (50%) & Epreuve écrite de 3 heures (50%) 2 <sup>nde</sup> session : Epreuve écrite de 3 h 00

## UE 2 :

Comptabilité des entreprises : Le droit interne	4ECTS	1 <sup>ère</sup> session : Contrôle continu (50%) & Epreuve orale (50%) 2 <sup>nde</sup> session : Epreuve écrite de 3 h 00
Procédures fiscales I : Les contrôles fiscaux	4ECTS	1 <sup>ère</sup> session : Contrôle continu (50%) & Epreuve orale (50%) 2 <sup>nde</sup> session : Epreuve écrite de 3 h 00
Anglais juridique et fiscal	2 ECTS	Contrôle continu (100 %)

## UE 3 :

Fiscalité et libertés	3 ECTS	Epreuve écrite de 2 heures
Fiscalité locale et environnementale	3 ECTS	Epreuve orale

## UE 4 :

Les enseignements de cette unité sont optionnels et permettent d'obtenir des points bonus :

- Séminaires « Trouver son job de rêve » et « gérer sa e-réputation » (avec EY)
- Séminaire « Recherche juridique » (avec Lexis-Nexis et la Revue de Droit Fiscal)

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 2

### UE 1 :

Fiscalité des entreprises II : La distribution du résultat imposable, les stratégies de groupes et les restructurations	7ECTS	1 <sup>ère</sup> session : Contrôle continu (50%) & Epreuve écrite de 3 heures (50%) 2 <sup>nde</sup> session : Epreuve écrite de 3 h 00
TVA	7ECTS	1 <sup>ère</sup> session : Contrôle continu (50%) & Epreuve écrite de 3 heures (50%) 2 <sup>nde</sup> session : Epreuve écrite de 3 h 00

### UE 2 :

Fiscalité personnelle II : L'imposition du patrimoine	4ECTS	Epreuve orale
Procédures fiscales II : Le contentieux fiscal	4ECTS	Epreuve orale
Anglais juridique et fiscal	2 ECTS	Contrôle continu (100 %)

### UE 3 :

Fiscalité financière	3 ECTS	Epreuve orale
Fiscalité et économie numérique	3 ECTS	Mini-mémoire

### UE 4 :

Les enseignements de cette unité sont optionnels et permettent d'obtenir des points bonus :

- Stage de deux mois minimum
- Engagement associatif (avec l'AM2FA)

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 3

UE 1 :

Droit fiscal de l'Union européenne	5ECTS	Epreuve écrite de 3 heures
Conventions fiscales internationales	5ECTS	Epreuve écrite de 3 heures
Droit fiscal international français	5ECTS	Epreuve écrite de 3 heures

UE 2 :

Normes comptables internationales	4ECTS	1 <sup>ère</sup> session : Contrôle continu (50%) & Epreuve écrite de 3 heures (50%) 2 <sup>nd</sup> e session : Epreuve écrite de 3 heures
Fiscalité comparée	5ECTS	Epreuve écrite de 3 heures

UE 3 :

Mémoire de fin d'études	6 ECTS	Soutenance
-------------------------	--------	------------

UE 4 :

Les enseignements de cette unité sont optionnels et permettent d'obtenir des points bonus :

- Séminaire « Management fiscal en entreprise » (avec EY)
- Séminaire « Recherche juridique » (avec Lexis-Nexis et la Revue de Droit Fiscal)

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 4

UE 1 :

Stratégies d'implantation des entreprises : filiales, succursales, établissements stables	3 ECTS
Stratégies d'implantation des groupes internationaux de sociétés	3 ECTS
Aspects fiscaux des restructurations internationales d'entreprises	3 ECTS
Prix de transfert	3 ECTS
Aides d'Etat sous forme fiscale	3 ECTS

Une épreuve commune à l'ensemble des matières :

- 1<sup>ère</sup> session : Contrôle continu (50%) & Epreuve écrite de 3 heures (50%)
- 2<sup>nde</sup> session : Epreuve écrite de 3 h 00

UE 2 :

Mobilité internationale des personnes physiques	2 ECTS
Fiscalité internationale du patrimoine	2 ECTS
Procédures fiscales internationales	2 ECTS
Fiscalité internationale des produits financiers	2 ECTS
Lutte contre la fraude fiscale internationale	2 ECTS

Une épreuve commune à l'ensemble des matières :

- 1<sup>ère</sup> session : Contrôle continu (50%) & Epreuve écrite de 3 heures (50%)
- 2<sup>nde</sup> session : Epreuve écrite de 3 h 00

UE 3 :

Stage de 3 mois minimum	5 ECTS	Soutenance
-------------------------	--------	------------

UE 4 :

Les enseignements de cette unité sont optionnels et permettent d'obtenir des points bonus :

- Séminaire « *Lobbying* » (avec EY)
- Engagement associatif

# REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS

1) **Le contrôle des connaissances** est en principe effectué à l'issue de chaque semestre.

Les examens portent non seulement sur le programme spécial traité par l'enseignant en cours ou en conférences, mais aussi sur un programme général arrêté par celui-ci.

Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

Le jury peut décider qu'une note égale à zéro sera éliminatoire.

Il n'est en principe pas possible de redoubler, sauf autorisation exceptionnelle du jury de Master (maladie ou évènement de force majeure).

2) **Les mentions** sont attribuées de la façon suivante (décision du CEVU 5 avril 2004)

Mention passable	Note moyenne supérieure ou égale à 10 et inférieure à 12
Mention Assez Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14
Mention Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
Mention Très bien	Note moyenne supérieure ou égale à 16

### 3) **Etudiants handicapés**

Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examen habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions lors des examens (cf. circulaire n° 2003-100 du 25 juin 2003).

- attribution d'une salle particulière
- temps de composition majoré d'un tiers
- assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée

Ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté. Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

## Procédure

Deux mois au moins avant la date prévue de l'examen, les étudiants handicapés déposent à la scolarité de la Faculté de Droit une demande sur papier libre énumérant les mesures dont ils souhaitent bénéficier et un certificat médical. La demande est transmise, pour avis, au directeur du service inter universitaire de médecine préventive. Le médecin-conseil détermine, en fonction du dossier présenté, les conditions qui seront accordées à l'étudiant.

### 4) La fraude aux examens

Les **fraudes** (par exemple : utilisation d'ouvrages interdits, de notes de cours, d'anti-sèches, d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrées des cours, l'utilisation d'un téléphone portable, le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l'épreuve par une autre personne ...) ou les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes : 1. L'avertissement – 2. Le blâme – 3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans – 4. L'exclusion définitive de l'établissement – 5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans - 6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Conformément au Code de l'éducation, les sanctions entraînent pour l'étudiant **la nullité de l'épreuve** passée par le candidat et au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer **la nullité du groupe d'épreuves ou de la session** d'examen ou du concours passé par l'étudiant.

Sites internet :

<http://droit.u-pec.fr>

<http://masterfiscaliteappliquee.com>

Et aussi:

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/am2fa>

Twitter: <https://twitter.com/am2fa>

LinkedIn: <https://fr.linkedin.com/in/am2fa>

Contact: [contact@am2fa.fr](mailto:contact@am2fa.fr)